

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A D EX-WINE (ACHAT-DISTRIBUTION-EXPERTISE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 10 Route DES CITES

33360 CAMBLANES ET MEYNAC

Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 42245880200036

Néant ☐ *

				Exercice N, clos le, 31032025		N-1 31032024			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	6 935	6 935			
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	12 135		12 135		12 135
		Constructions	AP	AQ		1 615	(1 615)		(898)
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	22 647	21 217	1 430		875
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	309 305	231 633	77 672		92 949
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
		Autres participations	CU	CV					
		Créances rattachées à des participations	BB	BC					
		Autres titres immobilisés	BD	BE	200 000		200 000		200 000
		Prêts	BF	BG					
		Autres immobilisations financières *	BH	BI					
TOTAL (II)		BJ	BK	551 022	261 399	289 623		305 061	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	86 899	(86 899)		(34 195)	
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ					
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU	3 580 266		3 580 266		3 690 354
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	251 075		251 075		436 614
		Autres créances (3)	BZ	CA	161 661		161 661		182 322
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	400 000		400 000		400 000
Disponibilités		CF	CG	334 651		334 651		55 823	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	13 858		13 858		8 868	
	TOTAL (III)	CJ	CK	4 741 510	86 899	4 654 612		4 739 784	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	348 298		4 944 235		5 044 846	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobili-sations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Désignation de l'entreprise SASU A D EX-WINE (ACHAT-DISTRIBUTION-EXP			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1 000 000.....)	DA	1 000 000	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 614 444	1 684 709
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	160 318	229 735
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		12 117
	TO TAL (I)	DL	2 874 762	3 026 561
		DM		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DN		
	Avances conditionnées	DO		
	TO TAL (II)	DP		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DQ		
	Provisions pour charges	DR		
	TO TAL (III)	DS		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DT		
	Autres emprunts obligataires	DU		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV	1 687 409	1 657 525
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DW		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX	374 184	333 975
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	7 768	26 685
	Dettes fiscales et sociales	DZ		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA	112	100
	Autres dettes	EB		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EC	2 069 473	2 018 285
	TO TAL (IV)	ED		
	Ecarts de conversion passif * (V)	EE	4 944 235	5 044 846
	TO TAL GENERAL (I à V)			
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 069 473	2 018 285
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SASU A D EX-WINE (ACHAT-DISTRIBUTION-EXP)												Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
							1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
									2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	6 935	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains					KG	12 135	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com- posants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants	M3		KS	21 657	KT		KU	990	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	199 815	KW		KX	9 555		
		Matériel de transport *				KY	42 500	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	56 603	LC		LD	833		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	332 710	LO		LP	11 377		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
		Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					1P	200 000	1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V				
TOTAL IV					LQ	200 000	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	539 645	ØH		ØJ	11 377		
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions			Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
					par virement de poste à poste			3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
					1			2		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			IO		LV		LW	6 935	1X	6 935		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	12 135	LZ	12 135		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	22 647	ML	22 647		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	209 370	MO	209 370			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	42 500	MR	42 500			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	57 435	MU	57 435			
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
TOTAL III			IY		NG		NH	344 087	NI	344 087			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ			
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	200 000	2D	200 000		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F		2G			
	TOTAL IV			I3		NJ		NK	200 000	2H	200 000		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	551 022	ØM	551 022		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Désignation de l'entreprise : SASU A D EX-WINE (ACHAT-DISTRIBUTION-EXP)													Néant ☐ *		
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais établissement et développement				CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles				PE	6 935	PF		PG		PH	6 935				
TOTAL I				RK	6 935	RM		RN		RO	6 935				
Terrains				PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre			PM	898	PN	717	PO		PQ	1 615				
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	20 781	QA	435	QB		QC	21 217				
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD	135 253	QE	16 923	QF		QG	152 176				
	Matériel de transport			QH	16 675	QI	8 325	QJ		QK	25 000				
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	54 041	QM	416	QN		QO	54 457			
Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT						
TOTAL II				QU	227 648	QV	26 816	QW		QX	254 464				
TOTAL GENERAL (I + II)				ØN	234 583	ØP	26 816	ØQ		ØR	261 399				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *						Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations										SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A D EX-WINE (ACHAT-DISTRIBUTION-EXP)							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	12 117	TG		TH	12 117	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	12 117	TS		TT	12 117	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D		
		6E		6F		6G		6H		
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
		9U		9V		9W		9X		
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N	34 195	6P	86 899	6R	34 195	6S	86 899	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	34 195	TY	86 899	TZ	34 195	UA	86 899	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	46 312	UB	86 899	UC	46 312	UD	86 899
	Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	86 899	UF	34 195				
			UG		UH					
UJ				UK	12 117					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10			
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2056 - Détail des provisions pour hausse des prix
au 31/03/2025

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Provision PHP	12 117		12 117	
Totalisation	12 117		12 117	

Désignation de l'entreprise : SASU A D EX-WINE (ACHAT-DISTRIBUTION-EXP)										Néant ☐ *			
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
		Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
		Autres immobilisations financières				UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA							
		Autres créances clients				UX	251 075		251 075				
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				Z1							
		Personnel et comptes rattachés				UY							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	443		443				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	23 520		23 520				
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	101 510		101 510				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN							
		Divers				VP							
		Groupe et associés (2)				VC							
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	36 188		36 188				
		Charges constatées d'avance				VS	13 858		13 858				
		TOTAUX				VT	426 594	VU	426 594	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice				VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VE							
						VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)				7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine				VG								
	à plus d' 1 an à l'origine				VH								
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B	374 184		374 184				
		Personnel et comptes rattachés				8C	3 742		3 742				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	1 438		1 438				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée				VW	669		669					
	Obligations cautionnées				VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés				VQ	1 918		1 918					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J							
		Groupe et associés (2)				VI	1 687 409		1 687 409				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	112		112				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				Z2							
		Produits constatés d'avance				8L							
		TOTAUX				VY	2 069 473	VZ	2 069 473				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SASU A D EX-WINE (ACHAT-DISTRIBUTION-EXP)										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31032025	
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	160 318
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	413	XE	867		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	454				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW	300		
	Amendes et pénalités		WJ	300		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7	48 342	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
	Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										WN			
{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ	1 350	
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
TOTAL I										WR	211 177		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XB		
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										I6		
	Majoration d'amortissement *										WZ		
											XA		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quindecies A)		HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
			Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB		
			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9			Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	Dt déd. exc. (art 39 decies D)		YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL							
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	810
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)								XI	210 367		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	210 367		XO	0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses
au 31/03/2025

Libellé	Montant
Réintégration don	1 350
Totalisation	1 350

2058A - Déductions diverses
au 31/03/2025

Libellé	Montant
Réduction d'impôt mécénat	810
Totalisation	810

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise		SASU A D EX-WINE (ACHAT-DISTRIBUTION-EXP		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	2 105
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO	
		↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SASU A D EX-WINE (ACHAT-DISTRIBUTION)															Néant ☐ *			
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB											
			ZD															
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	229 735		Dividendes	ZE	300 000											
	Prélèvements sur les réserves	ØE	70 265		Autres répartitions	ZF												
	TOTAL I	ØF	300 000		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG												
					TOTAL II	ZH	300 000											
RENSEIGNEMENTS DIVERS																		
										Exercice N :		Exercice N-1 :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ		3 604					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT	518 547	514 387					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 47 987)										XQ	48 805	47 109					
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	29 861	43 015					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)										ST	106 634	87 198					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	703 847	691 709					
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	2 474	2 369				
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS)										9Z	1 090	859				
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	3 564	3 227				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	191 565	168 861					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	335 080	324 158					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *										ØB	24 837						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	3,00 %	3,00 %					
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP 1 0 2 3 3 0 - Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0										ZR							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH							
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%		JK	Plus-values à 0%		JL										
			Plus-values à 19%		JM	Imputations		JC										
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%		JN	Plus-values à 0%		JO										
			Plus-values à 19%		JP	Imputations		JF										
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ							

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

12

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SASU A D EX-WINE (ACHAT-DISTRIBUTION

Néant ☒ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
			⑩	19%	15% ou 12,80%		0%
⑦	⑧	⑨				⑪	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	{ B }	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SASUA D EX-WINE (ACHAT-DISTRIBUTION)** Néant ☒ *

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4 cours des			
dix exercices N - 5 antérieurs			
(montants N - 6 restant à			
déduire à la N - 7 clôture du			
dernier N - 8 exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme N - 3					
subies au N - 4					
cours des N - 5					
dix exercices N - 6					
antérieurs N - 7					
(montants N - 8					
restant à N - 9					
déduire à la N - 10					
clôture du					
dernier					
exercice)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU A D EX-WINE (ACHAT-DISTRIBUTION					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

« A D EX-WINE (ACHAT-DISTRIBUTION-EXPERTISE-WINE) »
Société par Actions Simplifiée à Associée Unique
Au capital de 1 000 000,00 Euros
Siège social : 10, Route des Cités
33360 CAMBLANES ET MEYNAC
R.C.S : BORDEAUX 422 458 802

DECISION ANNUELLE DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 09 SEPTEMBRE 2025

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

DEUXIEME DECISION

L'associée unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/03/2025** faisant ressortir **un bénéfice** de **160 317,63** Euros.

L'exercice clos le **31/03/2025** fait ressortir **un bénéfice de 160 317,63** Euros auquel s'ajoute une somme de **279 364,74** Euros prélevée sur le compte « Autres Réserves » pour former un bénéfice distribuable de **439 682,37 Euros**.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au compte « Autres Réserves », pour un montant de **139 682,37** Euros,
- A titre de dividendes pour l'associée unique pour un montant de **300 000,00** Euros,

Soit :

<i>Associée</i>	<i>Dividendes bruts</i>	<i>Prélèvements sociaux à hauteur de 17,20%</i>	<i>Prélèvement libératoire 12,80%</i>	<i>Dividendes nets</i>
La Société « VALTORIA »	300 000,00 €	/	/	300 000,00 €
TOTAL	300 000,00 €	/	/	300 000,00 €

Les revenus distribués à titre de dividendes à l'associée sont mis en paiement le **05 septembre 2025**.

L'associée unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des précédents exercices de la société, ont été les suivantes :

- Il est pris acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre de l'exercice clos le **31/03/2024**, ont été de **300 000,00** Euros, mises en paiement à

compter de ce même jour et attribuées en intégralité à la société « VALTORIA », associée unique.

- Il est pris acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre de l'exercice clos le **31/03/2023**, ont été de **300 000,00** Euros, mises en paiement à compter de ce même jour et attribuées en intégralité à la société « VALTORIA », associée unique.
- Il est pris acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre de l'exercice clos le **31/03/2022**, ont été de **300 000,00** Euros, mises en paiement à compter de ce même jour et attribuées en intégralité à la société « VALTORIA », associée unique.

La présidente

DocuSigned by:
Guillaume BAUR
304932118136455...